



## SOMMAIRE

Stade phénologique  
Mouche de l'olive  
Rynchite  
Dalmaticose  
Teigne de l'olive



ANIMATEUR FILIÈRE : CRA  
Rédacteur : René-Pierre  
BACCONNIER

Partenaires : oléiculteurs-  
observateurs

Directeur de publication :  
Stéphane PAQUET  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
Route du Stade  
20215 VESCOVATO  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<https://corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : Patrick Bille  
et CRA Corse.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de L'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

## À retenir

**Mouche de l'olive** : risque fort de pontes issues de la première génération de mouches sur variétés précoces dans les secteurs les plus avancés. Risque faible sur les variétés tardives et les secteurs tardifs.

**Rhynchite** : dégâts déjà importants sur les petits fruits en formation. Risque majeur pour les secteurs dont les signes de sa présence sont observés.

**Pyrale** : présence de chenilles, risque modéré à fort selon la pression pour le développement des rameaux des greffes récentes et les jeunes oliviers.

## • STADE PHÉNOLOGIQUE

### Grossissement du fruit :

Les variétés précoces ont atteint le stade BBCH 73 à 74 pour certains secteurs : les fruits grossissent très rapidement au bénéfice des pluies récentes jusqu'à déjà atteindre près de 40 % de leur taille finale habituelle. Dans les secteurs les plus tardifs, début de formation des fruits, de même pour les variétés tardives.

Chute physiologique en cours, assez importante dans certains vergers.

## • MOUCHE DE L'OLIVE – *Bactrocera oleae* (= *Dacus oleae*)

**Éléments de biologie** : la grande majorité des mouches passent l'hiver sous forme de pupes dans le sol ou sur les quelques fruits encore accrochés, et de plus en plus dans les fruits des variétés tardives. De nombreuses émergences commencent à partir de février-mars. Les mouches de l'olive peuvent vivre plusieurs mois et les premières pontes sont possibles dès que les olives s'approchent de 8 mm de diamètre, lorsque l'olive permettra de subvenir aux besoins de la larve. Près d'un mois plus tard une nouvelle génération de mouches émergera et sera potentiellement à nouveau en activité de ponte, et ainsi de suite jusqu'en octobre.



Figure 1 : Piqure de ponte de la mouche de l'olive

**Observations :** les niveaux de captures sont très variables, avec des niveaux très faibles dans certains secteurs mais élevés dans d'autres secteurs où la mouche était pourtant absente quelques jours plus tôt. L'augmentation est très marquée au Cap Corse et au nord de la plaine orientale (de Lucciana à Antisanti), en particulier dans les oliveraies aux olives déjà bien développées. Des piqûres de ponte ont été observées à Venzolasca (Figure 1) : avec des olives déjà fortement attractives pour la mouche de l'olive, et des conditions météorologiques actuellement très favorables, **l'activité de ponte a commencé.**

Les oliveraies de montagne et les variétés tardives, sauf exception, ne sont pas encore concernées en raison du faible développement des fruits.

**Évaluation du risque :** si ce n'est pas encore réalisé, disposer des pièges dans l'oliveraie pour surveiller l'évolution des captures, a minima une fois par semaine. Le seuil indicateur de risque actuellement retenu est une moyenne de 1 mouche par piège et par jour pour le piège alimentaire.

Les épisodes orageux et les températures sont actuellement très favorables à l'activité de la mouche.

**Ainsi le niveau de risque est faible à très fort, à nuancer selon les oliveraies.**

**Gestion du risque :** Les barrières minérales protègent efficacement des pontes. Veiller à une bonne couverture du fruit, et appliquer à nouveau en cas de lessivage.

Le piégeage massif peut accompagner cette protection, avec précautions : ne pas attirer au sein de son oliveraie les mouches des oliveraies ou du maquis voisin, ou disposer alors les pièges en bordure voire à l'extérieur de la parcelle. En cas de parcelle isolée, les pièges peuvent se situer dans toute la parcelle.

#### • RHYNCHITE (*Rhodocytus cribripennis*)

**Observations :** des rhynchites (appelés aussi charançons de l'olivier) ont été remarqués dans plusieurs oliveraies en Balagne, en Plaine Orientale et en Corse du sud. Les dégâts sont en cours et des chutes d'olives desséchées sont observées avec des traces de piqûres (Figure 2).

Le rhynchite apparaît au printemps et se nourrit d'abord d'extrémités du feuillage avant de s'attaquer aux petits fruits dès le mois de juin.

**Évaluation du risque :** élevé à très élevé, étroitement lié au nombre d'olives déjà altérées.

**Gestion du risque :** repérer l'insecte sur les branches accessibles et l'éliminer est le seul moyen de lutte actuellement possible pour le contenir.

L'insecte se laisse tomber au sol lorsqu'il se sent repéré : la pose au sol d'un drap de couleur très claire peut aider à le repérer, ou en cas de repérage sur une branche présenter un contenant en dessous avant d'essayer de l'attraper. La pulvérisation d'une barrière minérale semble le gêner et le renvoyer vers les éventuels oléastres voisins ou des oliviers non recouverts par la barrière minérale.



Figure 2 : Premiers dégâts / Rynchite

#### • PYRALE DE L'OLIVIER (*Palpita unionalis*)

**Biologie :** la pyrale de l'olivier, ou pyrale du jasmin, est un papillon blanc de forme triangulaire au repos, de 15 mm environ, avec le bord des ailes beige. L'adulte émerge au printemps, et plusieurs générations se succèdent jusqu'à l'automne. Une génération dure un peu plus d'un mois.

Les chenilles vertes, difficiles à repérer, se nourrissent des jeunes pousses et des bourgeons terminaux en formation, ce qui peut nuire au développement des jeunes arbres ou des greffes récentes.

**Observations :** des chenilles ont été observées dans quelques oliveraies affectant les sommités des jeunes pousses après des tailles sévères, ainsi que sur des rameaux issus de greffes récentes (Figure 3).

**Evaluation du risque :** faible à modéré.

**Gestion du risque :** favoriser le maintien d'auxiliaires présents dans l'environnement en favorisant la biodiversité.

Une veille sanitaire régulière est indispensable pour repérer attentivement les jeunes chenilles. En cas de forte infestation, il existe des produits de biocontrôle uniquement utilisable sur la chenille (cf. lien en fin de bulletin) dont la pulvérisation peut limiter la propagation de l'insecte.



Figure 3 : Dégât de la chenille de la pyrale de l'olivier (=pyrale du

## PREVISIONS METEO

	Vendredi 5 juillet	Samedi 6 juillet	Dimanche 7 juillet	Lundi 8 juillet	Mardi 9 juillet	Mercredi 10 juillet	Jeudi 11 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Ciel voilé mais belles éclaircies	Temps ensoleillé avec rafales de vent sur le Cap Corse et la plaine orientale	Belles éclaircies et possibles averses en plaine orientale	Temps ensoleillé dans l'ensemble et pluies sur le relief	Beau temps, sec et ensoleillé		

## LIENS UTILES

- **BIODIVERSITE :** consulter les notes nationales sur le site Ecophytopic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :





- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corse/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.